



BÛ, un village propice à une vie de famille épanouie

Chères Buxoises, chers Buxois,

En cette fin d'hiver, les enjeux sont multiples pour notre village. En premier lieu, nos efforts de sobriété énergétique doivent être résolument poursuivis.

Certes, les investissements de ces dernières années nous ont permis de réduire notre consommation énergétique. Mais les coûts d'achat d'électricité et de gaz sont en nette augmentation: multiplication par quatre pour le gaz, et par plus de deux pour l'électricité.

A ceci s'ajoutent les surcoûts induits par l'inflation ! A n'en pas douter, les mois à venir seront compliqués pour les collectivités locales ...

L'incertitude des temps qui prévaut aujourd'hui dans notre pays ne doit pas nous empêcher d'agir à BÛ, bien au contraire. Nous continuerons donc de dérouler notre plan, en l'adaptant bien sûr aux réalités, en l'enrichissant surtout des opportunités et des idées émanant des contacts quotidiens avec vous.

Des commerces de qualités et des services publics de proximité

Régulièrement, notre journal fait une belle place aux commerçants et artisans, à ces courageux qui savent cultiver leur passion jusqu'à l'excellence, comme Loïc PIOCHE notre boucher de renom qui vient d'ouvrir sur la place de la mairie **la très belle boucherie-charcuterie-Traiteur « la Boucherie des Halles »**.

Nous avons également l'ouverture du **salon de toilettage « L'atelier du toilettage »**, tenue par Carole. Vos animaux de compagnie recevront les soins de beauté et d'hygiène qu'ils attendent.

Pour compléter les services pour nos *ptits bouts*, Lucile et Florence viennent d'ouvrir **la micro crèche « Le village des Lucioles »**. Une équipe de professionnelles permettant aux enfants de réaliser leurs premiers pas en société tout en douceur et en sécurité. Tout est mis en œuvre afin de faciliter la vie des parents.

A une époque où l'immédiat prend trop souvent le pas sur les stratégies de moyen et de long terme, ma stratégie du long terme, ne vaudrait rien sans le souci porté à votre bien être quotidien.

Aussi, c'est dire si je me réjouis du succès de l'accueil de la Mairie, labellisé « Maison France Services ». En effet, avant la fin de cette l'année, vous pourrez y renouveler votre carte d'identité et votre passeport.

Création et inauguration fleurissent, le printemps à BÛ prend de l'avance !!!

Prenez soin de vous.

Bien cordialement,
Votre Maire
Pierre SANIER

- P 2 LA COMMUNE
- P 10 FAMILLE & SOLIDARITÉ
- P 11 CADRE DE VIE
- P 17 SORTIR À BÛ
- P 19 PATRIMOINE
- P 20 LOISIRS/ DOSSIER SPECIAL

Le Maire à votre écoute
Disponible et à l'écoute des Buxois, Mr le Maire Pierre SANIER, vous reçoit avec ou sans RDV les samedis de 9h à 12h. Si vous souhaitez prendre RDV contactez la mairie. Vous pouvez aussi le joindre au 0682085742.

Mairie de Bû
Place des Halles 28410 Bû
Tél. : 02 37 82 10 27
 mairie de Bû 28410



Extrait de séance du 18 octobre 2022

Le conseil municipal a débattu et délibéré sur :

- Autorisation de dépenses à hauteur de 25% avant le vote du budget
- Tarifs Bibliothèque
- Division Foncière
- FDI voirie rue des Marronniers
- FDI pistes cyclables barreau de contournement
- Demandes de subventions projet cuisine centrale
- Demandes de subventions extension de la Mairie
- Demandes de subvention animation bibliothèque



Extrait de séance du 13/12/2022

Le conseil municipal a débattu et délibéré sur :

- Annule et remplace 2022-66 transfert de compétences assainissement au SMICA
- Création de poste adjoint administratif
- Décision modificative N°2
- Révision de la convention cadre pour l'adhésion au service commune « instruction des autorisations d'urbanisme »
- Convention de partenariat pour la gestion d'un service de lecture publique
- Approbation de la modification des statuts de SIE ELY
- Adhésion à la mission « délégué à la protection des données (DPD) mutualisé »
- Reprise de concessions échues non renouvelées
- Modalités de partage de la taxe d'aménagement
- Fixation du taux de la taxe d'aménagement et exonérations
- Autorisation de dépenses
- Tarif reproduction de moyens d'accès
- Autorisation de dépense exceptionnelle
- Signature convention de partenariat PACT
- Acquisition propriété rue de l'Eglise
- Sortie d'actif



DÉCÈS

LHÉRONDEL Hervé 04/12/2022

CAILLÉ Gilbert 27/12/2023

MICHAU née MARQUIS Ginette 28/12/2023

LE MERRER née LETOURNEUR Nicole 17/02/2023

Nous adressons à leur famille nos sincères condoléances.



NAISSANCES

SANTIAGO Mathias né le 16/11/2022

JESUS MATIAS VITY Raphaël né le 22/11/2022

Nous adressons nos félicitations aux heureux parents.

BOITE AUX LETTRES

Pour des raisons d'aménagement de l'emplacement face à l'ancienne poste, la boîte aux lettres a été déplacée Place Gallian.

France SERVICES : Les Services Publics près de chez vous !

Les agents de notre France Services vous accompagnent pour vos démarches administratives numériques. Elle se compose d'un guichet et de bureaux équipés d'ordinateurs et de téléphones en accès libre ou sur rendez-vous.



Missions Locales

Accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans leur recherche d'emploi et de formation.



pôle emploi

Chargé de l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche et répond aux besoins de recrutement des entreprises.

diag Orienté

Faire un point sur ses compétences, trouver le métier qui est fait pour vous et créer votre CV.



LA POSTE

Faire ses démarches en ligne : déclaration de douane, affranchissements/achats, suivre un envoi...



ALLOCATIONS FAMILIALES

La CAF améliore les conditions de logement et de cadre de vie des familles.



Elle vous accompagne dans votre projet ou votre situation sur le logement avec des juristes spécialisés en droit immobilier. Elle vous conseille également sur les solutions amiables lors de troubles anormaux du voisinage.



Cette plateforme permet aux consommateurs de signaler aux professionnels un problème : rongeur dans un restaurant, victime d'une arnaque, problème de livraison, ...



Leur mission ; informer, orienter et accompagner le public, en priorité les femmes (accès aux droits, lutte contre les violences, soutien parentalité...)



Eure-et-Loir
LE DÉPARTEMENT



Association Tutélaire de la Région Drouaise

Cette association a créé un service gratuit d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux (l'ISTF).

Assistante Sociale :

Aide les personnes à (re)trouver une autonomie et facilite l'insertion sociale et/ou professionnelle

AEP – Action Éducative de Proximité :

Un accompagnement pour une aide à la compréhension et à la résolution de difficultés familiales (relation parents-enfants).



Elle est chargée d'assurer la protection sanitaire de la mère et l'enfant et a également un rôle de prévention pour l'arrivée d'un enfant dans la famille.



Établit les impôts, contrôle les déclarations fiscales...



Dispositif chargé d'assurer un individu face à des risques financiers de soins.



Il vous permet de stocker et partager vos documents et données de santé en toute confidentialité.



Régime de protection sociale des personnes salariées ou non des professions agricoles.



MINISTÈRE DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

Orientation des usagers dans leurs demandes concernant les difficultés juridiques, les litiges et les infractions.



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
Liberté
Égalité
Fraternité

Demande en ligne des titres suivants sur l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) : pièce identité, passeport, permis de conduire et carte grise.



SECURITE SOCIALE
l'Assurance Retraite

Elle a pour objectif de préserver l'autonomie des retraités et de verser les pensions de retraite.

Les Permanences :

Assistante Sociale, les mardis matins de 9h00 à 11h45.
Demande de rendez-vous auprès du département au 02 37 65 82 64 ou par mail à sas.d3@eurelien.fr

CIDFF les mardis matins de 9h00 à 11h45 avec ou sans rendez-vous en visio et télé conférence (rendez-vous auprès de notre France Services)

Mission Locale les mercredis matins de 9h00 à 11h45.
Demande de rendez-vous auprès de la Mission Locale de Dreux au [02 37 38 57 67](tel:0237385767)

PMI les jeudis après-midi de 13h30 à 17h00 sur rendez-vous au 02 37 65 82 66

Partiellement la **DGFIP, Kéolis** (information auprès de notre France Services)

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser.

Faire votre recensement militaire vous permet :

- ❖ D'obtenir votre *attestation de recensement*. Ce document doit être présenté si vous voulez vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Baccalauréat, ...) ou un concours administratif en France ou à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir de l'âge de 25 ans.
- ❖ D'être convoqué pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Participer à la JDC (ou en être déclaré exempté) d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales par l'administration et de voter aux élections dès l'âge de 18 ans.

Si vous êtes né Français, vous devez vous faire recenser entre le jour de vos 16 ans et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de votre anniversaire. Si vous êtes devenu Français entre 16 et 25 ans, vous devez vous faire recenser dans le mois qui suit l'obtention de la nationalité française.

Nos Horaires :

- Lundi : Fermé
- Mardi : 8h15 – 11h45 / 14h00 – 16h45
- Mercredi : 8h15 – 11h45 / 14h00 – 16h45
- Jeudi : 8h15 – 11h45
- Vendredi : 8h15 – 11h45 / 14h00 – 16h45
- Samedi : 9h00 – 11h45



La démarche se fait à la mairie, vous devez faire la démarche de recensement vous-même. Si vous êtes mineur, l'un de vos parents peut faire cette démarche à votre place.

Présentez-vous à la mairie avec les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille
- Justificatif de domicile

JOBS D'ÉTÉ DU 5/06/2023 AU 31/08/2023

Comme chaque année, votre commune met en place le dispositif argent poche (sous réserve de l'accord du Conseil municipal)

Vous avez entre 16 ans révolus et 18 ans (19 ans moins un jour) vous pouvez participer à la **réalisation du chantier « argent de poche »** sur le territoire de notre village (4 demi-journées par semaine) pendant les vacances d'été.

Si vous êtes intéressés, à partir du 15/04/2023 vous pourrez consulter les renseignements et retirer le dossier d'inscription en Mairie. Une réunion de cadrage avec les inscrits (jeunes et parents) sera programmée.



Ça s'est passé à Bû

Pierre SANIER a présenté ses vœux ainsi que les projets et leurs évolutions. Il a remis les médailles et les récompenses au concours des maisons fleuries.

« Je tiens sincèrement à remercier tous les candidats qui, aux côtés des agents du service des espaces verts, s'emploient à fleurir et embellir notre village afin de le rendre encore plus attractif.

Embellir son village, c'est l'affaire de chacun, et le jury régional des villes et villages fleuris a été sensible au travail accompli sur l'ensemble des rues de notre village.

Un grand merci pour votre dévouement.»



En compagnie du Conseil Municipal, de Monsieur Marleix, député d'Eure et Loir, les nombreux invités ont partagé le verre de l'amitié.



Pierre Sanier, Maire de Bû et le Conseil municipal ont inauguré, samedi 4 février la nouvelle cuisine centrale de l'école de notre village .

Toute l'année, les écoliers bénéficient à Bû d'une cuisine « faite maison ».

Les plats sont cuisinés le matin pour être servi le midi. Tout est fabriqué sur place de l'épluchure jusqu'à la cuisson par Jessie cuisinière de notre Prestataire de service, aidée par Véronique agent communal.

Les produits sont de saison et bénéficient de labels alimentaires et les circuits courts sont privilégiés.

Cette recherche de qualité et de préservation de l'environnement nous avons souhaité le faire partager aux écoliers des communes voisines.

C'est ainsi qu'est né le projet d'une cuisine centralisée. Le regroupement pédagogique de Rouvres-Saint Ouen -Marchefrois est venu rejoindre notre projet.

Celui-ci a nécessité un investissement en matériel de cuisson afin de renforcer le matériel existant et depuis la rentrée de janvier la cuisine centrale de Bû fabrique et distribue les repas pour les écoliers de Bû, Rouvres, Saint Ouen - Marchefrois ce qui représente 350 à 400 repas par jour.

« Nous devons tenir d'une main de fer la restauration scolaire de qualité. C'est trop souvent le seul repas complet de la journée pour les élèves », déclare Pierre Sanier.

« Cette cuisine centrale est la preuve que nous pouvons créer des synergies sans syndicat, et sans ajouter une couche inutile au millefeuille administratif », reprend Pierre Sanier, visiblement satisfait de ce projet piloté par les maires.



Les élus ont visité la nouvelle cuisine intercommunale.

Inauguration de la micro-crèche « Le village des Lucioles » samedi 5 mars par Pierre SANIER, Maire de Bû



Toute l'équipe est prête pour accueillir les bambins



Lucile DOS SANTOS
Responsable



Florence HOARAU
Co-porteuse du projet



Les Auxiliaires de puériculture
Virginie, Méghan, et Marie
auxiliaire de crèche.





Calendrier des Manifestations



Mise à jour trimestrielle

MARS

11/03/2023 - Soirée couscous – LRB

AVRIL

01/04/2023 Salle des fêtes - Concert Société Musicale

02/04/2023 Rallye touristique – Association LRB -Madame DEBREU – 06.37.78.21.05

MAI

14/05/2023 Salle des fêtes Concert Société Musicale

JUIN

10/06/2023 – Salle des fêtes- Tournoi d'Abuzif Poker- M. Philippe Montigny - 06.64.70.55.10

30/06/2023 – Salle des fêtes – Fête de l'école

JUILLET

01/07/2023 – Salle des fêtes - Soirée de fin d'année Kick Boxing privée

SEPTEMBRE

03/09/2023 – Foire à tout – LRB - Madame DEBREU – 06.37.78.21.05

OCTOBRE

01/10/2023 - Foire à la puériculture – Association Les Zébulons – Mme AMARAL – 06.69.61.69.89

NOVEMBRE

25/11/2023 Sainte Barbe – Amicale des pompiers

25/11/2023 Banque alimentaire – Epicerie Sociale

DECEMBRE

03/12/2023 Téléthon – LRB - Madame DEBREU – 06.37.78.21.05

DATES DE FERMETURE DE LA MAIRIE



- Samedi 08/04/2023
- Samedi 29/04/2023
- Samedi 06/05/2023
- Vendredi 19/05/2023
- Samedi 20/05/2023
- Samedi 27/05/2023
- Samedi 15/07/2023
- Samedi 23/12/2023
- Samedi 30/12/2023

FLASH BACK 2022

Début décembre 2022, après avoir travaillé sur la lettre, chacun des 32 élèves de CE2 a écrit et décoré sa lettre au Père Noël avec beaucoup d'application. Ensuite, rassemblement autour de la Boite aux Lettres du Père Noël pour les déposer.



Visite du Père Noël à l'école le 16 décembre avec sa traditionnelle distribution de chocolats pour les élèves qui ont tous été très sages.

LE CROSS DU COLLEGE

Le cross du collège a eu lieu le jeudi 20 octobre 2022 au collège de Bû de 13h30 à 15h00.

Le parcours des CM2 mesurait 1300 m. Nous nous sommes entraînés tous les jeudis autour du stade.

L'école de Bû est arrivée deuxième. Nous sommes très contents de ce que nous avons fait car chacun a fait de son mieux. Voici la liste des écoles dans l'ordre du classement :

- Saint-Lubin de la Haye
- Bû
- Abondant
- Serville

Nous sommes partis du parking du collège, puis sommes passés par le parking des profs, ensuite nous sommes rentrés dans la cour du collège, puis nous avons longé le dojo, devant l'entrée du gymnase il y avait une montée, ensuite nous avons fini le tour du gymnase puis nous avons rejoint la cour avec une descente, nous sommes repassés au parking et avons fini le tour.

Puis le collège nous a fourni un goûter et nous avons pu regarder la course des classes de 4ème.

Nous avons eu un privilège par rapport aux autres écoles, nous avons pu y aller à pieds !!!

Dans notre groupe, deux filles sont montées sur le podium : une en 3ème position et une en 4ème position.

Pour les garçons il n'y en a pas eu, mais de peu...

C'était pour nous, la première fois que nous allions au collège.

Les 32 élèves CM2 de Bû !

ANNEE 2023

Depuis le début de l'année, à tour de rôle, les classes participent au **concours des Incorruptibles** avec la participation de la bibliothécaire Agnès Lafaire et de ses bénévoles.

A cette occasion, les élèves se retrouvent à la bibliothèque municipale pour une lecture animée par Agnès Lafaire.



LE PETIT JOURNAL

Ecole Primaire Thérédia et Roger Breton



Dix délégués ont été élus cette année.

Des réunions de délégués sont organisées afin de faire le lien entre les demandes de camarades et les enseignants, cantine, mairie. Ils ont participé à la commission restauration et ont eu le droit de s'exprimer. Cette année, ils ont aussi un rôle sur l'écologie : trouver des moyens pour faire moins de gaspillage. Ils passent aussi en maternelle pour discuter avec les élèves.

Prochains projets :

- Plantations de la petite section au CE2 courant mars/avril.
- Classe de découverte du CP au CE2 (93 élèves) à Perros-Guirec (Bretagne) pendant 5 jours du 3 au 7 avril.

Le banc de l'amitié

Nouveauté cette année dans la cour : le banc de l'amitié a été mis en place à l'école de Bû et « fabriqué » par les CM2 de l'école.

L'intérêt du banc de l'amitié est que quand un élève s'est disputé avec ses camarades ou qu'il se sent seul, il va s'y asseoir. Quand un autre élève le voit assis sur ce banc, il va le voir et lui propose de jouer avec lui. Le support en bois a été cassé plusieurs fois alors nous avons juste gardé les affiches et les avons fixées sur une fenêtre qui donne dans la cour.



L'informatique au collège

Depuis le 30 janvier 2023, tous les lundis (ou presque) nous allons au collège faire de l'informatique. Dans la salle 5 et pour 4 élèves dans la salle 3bis, nous progressons en informatique. Nous partons de l'école vers 9h30 puis faisons deux groupes de 16.

Un groupe travaille sur les ordinateurs et l'autre fait de la grammaire sur le cahier du jour pendant 35 minutes. Ensuite, nous faisons la récréation dans la salle 5 puis inversons les groupes.

Mais avant tout, il faut remercier Mme Néant (la principale du collège de Bû) et M. Payen (professeur de Technologie) car s'ils n'avaient pas voulu nous laisser entrer dans le collège et nous prêter ces ordinateurs nous ne pourrions pas progresser autant !

Les grandes et petites sections ont la parole ;

LA GALETTE

Le papa de Caly, Sylvain Prospéri est venu dans la classe pour un atelier pâtisserie. Nous avons fait cinq galettes. Pour nous aider, les papas de Mathilda et d'Hugo sont aussi venus.

En premier, nous avons mélangé le sucre, le beurre, la poudre d'amande puis la crème pâtissière et les œufs. On a étalé la première pâte feuilletée.

Le papa de Caly nous a appris à utiliser une poche pour mettre la frangipane sur la pâte.

On a mis une fève, puis on a fermé la galette avec la deuxième pâte feuilletée.

On a enlevé la farine de la pâte. On l'a peinte avec du jaune d'œuf pour qu'elle soit bien dorée. La maîtresse a cuit les galettes dans son four.

Le lendemain, le vendredi, la maîtresse a coupé les galettes, puis on les a dégustées.

Titouan, Anthony, Morgane, Mya, et Alyia sont devenus rois et reines. Nous les avons couronnés. Les galettes étaient délicieuses !

VIVEMENT LE PROCHAIN ATELIER CUISINE !





Visites à nos aînés

Le 5 janvier, Monsieur le Maire accompagné de la vice-présidente du CCAS ont rendu visite à nos aînées à la maison de retraite du château d'Abondant.

Un moment d'échange avec la remise de quelques gourmandises pour commencer cette nouvelle année.

Indemnité carburant

L'indemnité carburant de 100€ est prolongée jusqu'au 31 mars 2023. Elle concerne les personnes qui ont besoin de leur véhicule (voiture ou 2 roues) pour aller travailler.

Vous pouvez en bénéficier si votre revenu fiscal de référence par part est inférieur à 14700€. Pour pouvez demander cette indemnité carburant en remplissant le formulaire mis en ligne sur le site : impots.gouv.fr



Plan grand froid ,canicule ou autre

Canicule, grand froid ou autre catastrophe : vous êtes seul, isolé âgé ,handicapé ,etc nous pouvons vous apporter notre aide et soutien

Pour bénéficier de ce soutien, si vous ne l'avez pas encore fait, transmettez nous vos coordonnées en remplissant le coupon ci-joint.

Elles seront inscrites sur le registre des appels

Nom-Prénom	
Date de Naissance	
Adresse	
Téléphone	

INSTALLATION DE DÉFIBRILATEURS

Un troisième défibrillateur va être installé Place de la Mairie.
Pour mémoire, 2 sont déjà installés 1 au terrain de tennis, 1 aux Noblets.

La commune va proposer **une cession d'information sur l'utilisation d'un défibrillateur**, si vous êtes intéressé veuillez compléter le bulletin d'inscription ci-dessous et le déposer à l'accueil de la Marie.

Nom-Prénom	
Date de Naissance	
Adresse	
Adresse mail	
Téléphone	



**Une campagne de sensibilisation,
Un acte de protection
Stériliser vos chats**

**Afin d'éviter la transmission de maladies,
Les portées « surprises » puis l'abandon.**

Il existe en France aujourd'hui environ 12 millions de chats domestiques, soit deux fois plus qu'en 1990, et presque autant de chats errants.

Face à l'ampleur de ces chiffres, les municipalités doivent faire face (art. L 211-22 Code rural et de la pêche maritime).

Pour les femelles, l'absence de stérilisation accroît par ailleurs le risque de maladies, parfois transmissibles à l'Homme.

Parmi ses bienfaits, la stérilisation permet une meilleure relation entre le chat et sa famille car dans la situation inverse, son comportement peut générer des désagréments : marquage urinaire, miaulement, troubles du voisinage, etc.

Autant de nuisances qui peuvent entraîner des actes de malveillance à l'encontre des chats.

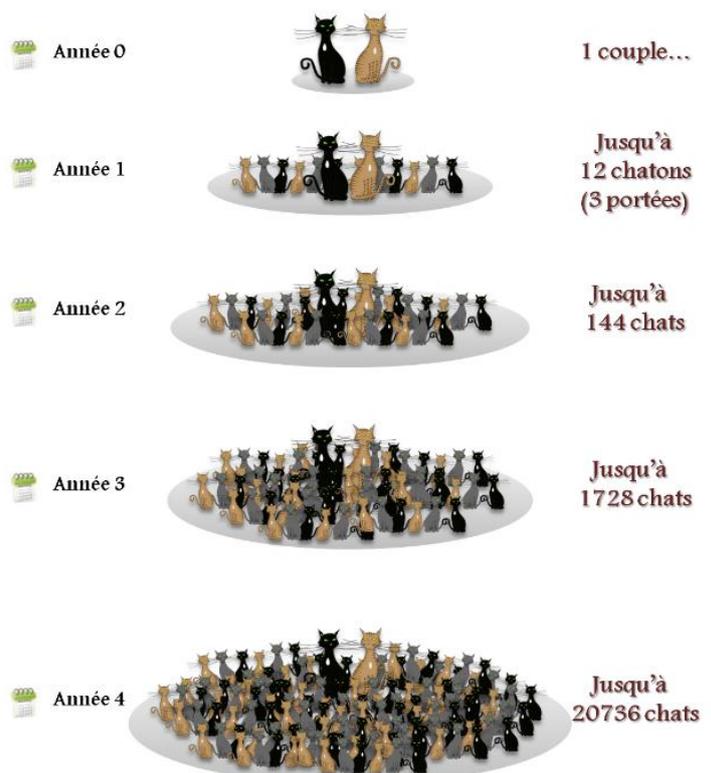
Considéré en état de divagation : tout chat non identifié trouvé à plus de 200 m des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1000 m du domicile de son maître et qui n'est pas sous sa surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui (art. 211-23 du code rural et de la pêche maritime).

Avoir un animal domestique ne doit pas être un caprice, cela peut être lourd de conséquence pour la famille d'accueil, le voisinage mais surtout pour l'animal.

Aussi, la commune va devoir réguler la prolifération, jusqu'à 50 chats par endroit.

Nous avons signé une convention en tripartite avec la fourrière départementale et 30 Millions d'amis, dont chacun de nous connaît le dévouement pour les animaux.

**Prolifération des chats
Solution = stérilisation !**



Le code civil fixe les règles précises sur la taille, la hauteur et la distance des plantations entre voisins. Ce que dit la loi.

Selon l'article 673 du Code civil, si des branches d'arbres, d'arbustes ou d'arbrisseaux de la propriété d'à côté avancent sur votre terrain, vous pouvez contraindre votre voisin à les tailler.

Cette règle est applicable quelle que soit l'espèce d'arbre en cause (arbuste, rosier, grand chêne, etc.).

Cependant, vous ne pouvez pas réaliser vous-même l'élagage.

Pour faire réaliser cet entretien, vous devez adresser à votre voisin une [demande d'élagage par courrier](#).



Attention : selon la jurisprudence, si votre voisin n'est que locataire, ce n'est pas à lui mais au propriétaire du fonds d'effectuer l'élagage.

En cas d'absence de réponse ou de refus suite à votre lettre, différentes solutions s'offrent à vous. Elles vont de la tentative de médiation à l'action en justice.

Que dit la loi sur la hauteur et la distance des haies ?

D'après l'article 671 du [Code civil](#), les arbres et haies d'une hauteur supérieure à deux mètres doivent être plantés à plus de deux mètres de la propriété voisine.

Cette distance minimale est ramenée à cinquante centimètres quand la hauteur des plantations est inférieure à deux mètres.

Mais cette règle générale peut être écartée :

- soit par des règlements particuliers : règlement de lotissement, [plan local d'urbanisme](#) ou plan d'occupation des sols édictés par les maires ou les préfets,
- soit par des usages locaux, dûment reconnus.

Pour savoir si des règles de ce type existent dans votre commune, vous devez vous renseigner auprès de votre mairie.

Pour calculer la distance, il faut partir du milieu du tronc de l'arbre. Pour calculer la hauteur, il faut partir du sol jusqu'à la cime de l'arbre. Si jamais les distances minimales ne sont pas respectées, vous pouvez exiger de votre voisin qu'il arrache ou coupe les plantations concernées. Sauf, toutefois, si les règles de distance ou de hauteur ne sont pas respectées depuis plus de 30 ans (prescription trentenaire).

Que faire si mon voisin refuse d'élaguer ?

Si votre voisin ne respecte pas ses obligations malgré vos demandes répétées, vous avez la possibilité de recourir à la médiation ou à un conciliateur de justice afin de trouver une solution amiable. Vous pouvez aussi faire appel à une [médiation de voisinage](#), en faisant notamment appel au maire de votre commune.

A défaut de solution, vous avez la possibilité de vous adresser directement au tribunal judiciaire ou au tribunal de proximité qui pourra ordonner la coupe, au besoin sous astreinte.

Que faire si une plantation gêne le passage dans la rue ?

Vous devez également veiller à ce que vos propres plantations n'empiètent pas sur le domaine public : vos arbres ou vos haies ne doivent pas empêcher de marcher sur un trottoir ou constituer un danger pour la circulation routière.

Si tel est le cas, le maire peut vous contraindre à élaguer vos arbres en vous adressant une [injonction de faire](#). L'article L. 2212-2-2 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'en cas de mise en demeure sans résultat, le maire peut ordonner des travaux d'élagage, les frais afférents aux opérations étant alors automatiquement à la charge des propriétaires négligents.

Un riverain qui planterait ou laisserait croître des haies ou des arbres à moins de deux mètres de la route sans autorisation s'expose également à une amende de 1500 euros (article R. 116-2 du Code de la voirie routière).



Chroniques du jardin

Guillaume, Noëlia et Maxence en partenariat avec la bibliothèque

Printemps 2023

"Histoires d'outils : la hache" par Maxence Gaffé

La hache est un outil dont on peut retracer les origines à la Préhistoire, et pourtant, elle fait toujours partie du matériel qui m'accompagne lors de toutes mes sessions de coupe de bois. Nous allons voir que, de tout temps, cet objet s'est rendu indispensable par la réponse qu'il apporte à des besoins spécifiques.

Les premières haches datées du Néolithique sont composées d'une tête en pierre, notamment en silex ou en bois de cerf fixée à son manche par de la corde. Peu à peu, les pierres tranchantes sont polies à la main puis, dès l'Antiquité, on adopte un manche en bois dur pour résister à la force des impacts et une tête en fer pour une meilleure résistance face aux chocs et un tranchant plus durable. Les évolutions de la sidérurgie et l'introduction de nouvelles techniques font que nous retrouvons aujourd'hui des modèles équipés d'un manche en fibres de verre et d'une tête en acier, à la fois légères et durables, elles concilient la robustesse des précédentes tout en limitant les contraintes physiques subies par l'utilisateur.

Historiquement liée à l'essor de l'agriculture extensive en permettant aux paysans de déboiser et de défricher de nouvelles terres arables, la hache a également joué un rôle dans la production de la céramique romaine, pour laquelle d'énormes quantités de bois ont été nécessaires. En plus de son caractère utilitaire, elle a connu un grand succès dans le domaine militaire car elle fait partie des outils ayant également eu vocation d'arme, à l'instar du marteau ou encore de la faux.

En effet, adoptée dès l'histoire ancienne par les armées d'Orient dont l'armée perse, elle évolue au fil du temps et adopte différentes formes, nous la retrouvons sous diverses variantes : hallebarde, hachette, hache double ou hache de lancer.

Fabriquée par forgerons et taillandiers, sa forme et sa qualité varient selon sa destination et la compétence de ceux qui la fabriquent.

Malgré son ancienneté, la hache garde un intérêt à être utilisée car moins dangereuse pour ébrancher un tronc au sol qu'une tronçonneuse, elle est aussi abordable et efficace si l'on en maîtrise le maniement pour fendre son bois de chauffage. Aisément transportable, son entretien est basique, il suffit d'entretenir le tranchant avec une pierre à aiguiser et une lime, de vérifier que le manche est en bon état et que la tête y est fixée de façon pérenne.

Si vous êtes intéressés par ces outils conçus dès le fond des âges, la France a la chance de posséder de nombreux musées où sont exposés ces vestiges du passé. Ainsi, le Musée d'Archéologie Nationale de Saint-Germain-en-Laye près de Paris, présente dans ses collections de magnifiques haches polies en jadeite que vous pourriez apprécier.

Vos questions à Maxence : bibliotheque@bu-28.fr



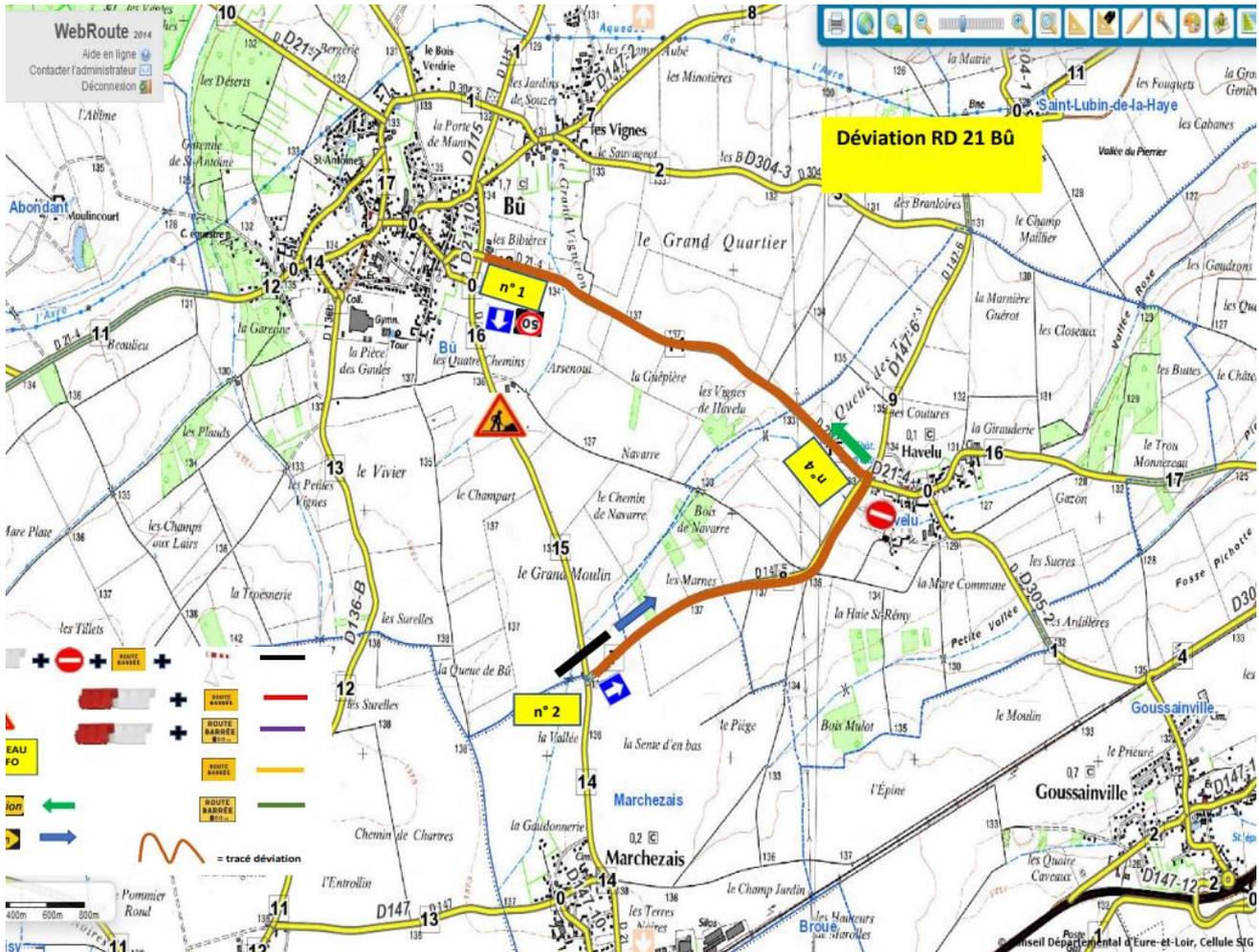
cf INRAP



Dans le cadre des travaux du barreau de BU, une déviation sera mise en place du **13/03 au 20/05/2023**.

La RD 21 sera en sens unique dans le sens BU vers MARCHEZAIS.

Dans le sens MARCHEZAIS vers BU, la déviation se fera par la RD 147/6 (en sens unique) vers HAVELU et par la RD 21/4.



Projets de réfection de la voirie au Printemps :

Par le département : Rue des Noblets, Rue de Dreux et rue du Château.

Par la commune via la Sté PIGEON réfection des rues annexes.



VOIRIES - RÉSEAU



Reprise des travaux voie de contournement le lundi 20 mars.



ARTISANS ET COMMERÇANTS



L'ATELIER DU TOILETTAGE

Ouvre ses portes à BU

Ouvert du mardi au samedi 9h-18h

1 bis rue du Château 28410 BU

Tél : 06.88.55.26.57. Sur rendez-vous



Le 14 février 2023, Loïc PIOCHE, a ouvert les portes de sa nouvelle
boucherie-charcuterie-Traiteur « la Boucherie des Halles ».

1 Place des Halles à Bû – Tél : 03.37.65.52.63

A votre service Valentin, Responsable de la boucherie vous accueille :

Du mardi au samedi : 8h-13h – 15h30-20h

Le dimanche : 9h-13h

(horaires temporaires)



Poulet rôti le WE sur commande la semaine

Pour vos banquets, repas d'entreprise, mariage, anniversaire, baptême,
fête, la Boucherie des Halles vous propose un service de boucherie traiteur.



Couverture, charpente, isolation placez votre toit entre de bonnes mains

**COUVERTURE
ZINGUERIE**

J.RAMOS

***Pour tous vos travaux de couverture, charpente,
zinguerie, isolation, bardage bois alu et
intervention d'urgence.***

Prochainement, ouverture d'une structure de
bureaux et dépôt de la Société J. RAMOS
rue des Sureaux à Bû dont le siège social se situe
actuellement à Havelu 12 rue du Presbytère.

Tél: [06 58 07 30 07](tel:0658073007)





" Rencontre autour du jardin " 2ème édition s'annonce !

Les Services Techniques et Espaces verts de Bû et la Bibliothèque

Municipale organisent le **samedi 13 mai 2023** de 9h à 13h place de la Mairie, la 2ème édition de "Rencontre autour du jardin".

Toute l'équipe des Espaces Verts sera présente pour échanger avec vous et distiller ses précieux conseils .

Professionnels des jardins en outillage et plantes seront aussi présents, et nous proposerons aux amateurs passionnés de participer sous forme d'une bourse aux plantes dont les emplacements seront gratuits .

De nombreuses animations tout public seront organisées , spectacle (Salle des Fêtes) , exposition, ateliers jardinage pour les enfants... ainsi **qu'un concours photo sur le thème de la nature en Eure et Loir**, dont les lauréats (3 catégories : enfants, adolescents et adultes) seront récompensés ce jour-là.

Si vous souhaitez un emplacement (gratuit) lors de cette manifestation et/ou recevoir le bulletin d'inscription accompagné des modalités du concours de photo , contactez-nous par mail avant le 01 mai 2023 : bibliotheque@bu-28.fr



RENCONTRE AUTOUR DU JARDIN

SAMEDI 13 MAI 2023

9H-13H

PLACE DE LA MAIRIE

BOURSE AUX PLANTES
ATELIERS JARDINAGE ENFANTS
STANDS PROFESSIONNELS
SPECTACLE (SALLE DES FÊTES)
EXPOSITION
RENCONTRE AVEC L'ÉQUIPE DES
ESPACES VERTS



MANIFESTATION ORGANISÉE PAR
LES SERVICES TECHNIQUES PÔLE ESPACES VERTS
ET LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE BÛ

Renseignements et inscriptions bibliotheque@bu-28.fr



Philippe CORENTIN (de son vrai nom Le Saux) vient de nous quitter. Habitant de La Haye il participa à un salon du livre organisé par la bibliothèque municipale. Il dessinait et écrivait des livres pour les jeunes enfants Il disait, à propos de ses livres : *" Dans tous mes livres j'essaie de faire rire les enfants. Une histoire doit être faite non pour les endormir mais pour les réveiller et devrait d'ailleurs leur être lue le matin. Et pour les réveiller il faut les chatouiller avec des histoires qui les font rire. C'est ce que j'essaie de faire. "*

ASSOCIATIONS

Société Musicale de Bû Harmonie et École de musique

HORAIRES

Lundi / Mardi / Jeudi 16h30-21h00
Mercredi 17h00-21h00
Samedi 15h00-19h00

ADRESSE

rue des fossés
28410 Bû
societe.musicale.bu@gmail.com
T : 06 14 78 84 11



Racing Club Bû Abondant

Depuis la rentrée 2022, le Racing Club Bû Abondant propose, à travers son école de football, des stages lors des vacances scolaires.

Ces stages sont animés par les nombreux bénévoles du club ainsi que leur salarié Quentin Le Corre, diplômé d'un Brevet d'Etat Fédéral.

Le club de football propose à la fois des activités ludiques du quotidien autour du football, mais aussi des sorties : Escape Game, Bowling, participation à des manifestations sportives, ...

Lors des stages les enfants déjeunent dans les salles de cantine mises à disposition par la mairie.

Le club de football du Racing Club Bû Abondant se caractérise par des valeurs de Respect Sérieux Engagement Convivialité Performance et contribue, à travers le sport, de faire de nos enfants des futurs citoyens.

Des projets de foot à l'école et de devoirs faits et le recrutement d'un alternant en formation sont en cours de discussion pour l'année prochaine.

Sportivement,

Marc Waroquier - Coordinateur Sportif

Site internet : <https://rcba.footeo.com/>

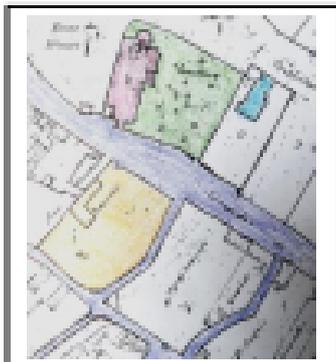
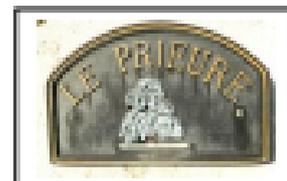
Boutique <https://rcba.footeo.com/page/boutique.html>

Page Facebook <https://www.facebook.com/RacingClubBuAbondant/>



Le Prieuré

Face à l'église Notre Dame de Bû est une maison dénommée : « Le Prieuré »¹ en souvenir du prieuré de Beu dépendant de l'abbaye de Jumièges dont les moines exploitèrent la plus grande partie du territoire actuel de la commune jusqu'au 12^{ème} siècle. Après que la paroisse fut divisée en 2 parties : Beu la Vieuville et Beu le Chastel² ils n'exploitèrent plus que les terres de Beu la Vieuville.



Sur le cadastre de 1787, ci-contre, l'emplacement correspondait à une vigne avec un puits et un petit bâtiment en équerre. Les limites de la propriété étaient identiques à celles d'aujourd'hui : d'un côté la rue de l'église actuelle alors appelée Grande Rue de deux autres côtés les ruelles et sur le dernier côté la propriété de Jean Vavasseur. Le propriétaire à l'époque était le sieur Lancelot.

En 1816, François Castel³ notaire à Houdan prend sa retraite et décide de venir résider à Bû et il acquiert le 14 février 1818 la propriété possédée alors par le sieur Picquenot. Il fut probablement à l'origine du nom de la propriété. François Castel fut Maire de Bû de 1827 à 1837. C'est lui qui fit construire la maison telle qu'elle est encore extérieurement actuellement ainsi que le bâtiment annexe qui lui fait face mais sans la maison de gardien. A sa mort en 1837, la fille

de sa seconde épouse : Louise Angélique Saintoin qui avait épousé Jean-Pierre Gaultier, notaire, hérite de la propriété.

Maitre Jean-Pierre Gaultier eut son étude au Prieuré. Il exerça jusque vers 1875. Il succéda à Maitre Castel à la Mairie de Bû qu'il occupera de 1837 à 1870⁴. Maitre François Hallé qui lui succéda comme notaire et qui construisit la maison située au n° de la rue..., prit également la succession en tant que Maire (de 1870 à 1878).

Le 23 juin 1883, Madame Veuve Jean-Pierre Gaultier vendit la maison, pour 12000 Francs or, par l'intermédiaire de l'étude de Me Hallé, à Monsieur Auguste van Hees (1843-1909) titulaire de la perception de Bû. La maison d'habitation comportait alors :



« Au rez de chaussée : une grande chambre à feu, cabinet à côté, salle à manger, salon avec corridor, écurie, cour à fumer, fruitier ; au 1^{er} étage : 5 chambres à coucher dont 4 à feu et une froide ; grenier dessus et 2 chambres mansardées, cave sous la grande chambre à feu, autre corps de bâtiment comprenant : remise, cuisine, bucher, buanderie avec petite chambre à feu dessus, cave sous la remise, la cuisine et le bucher, greniers au-dessus ; puits à la suite de la buanderie ; cour au milieu des bâtiments et jardin au bout et à côté des bâtiments dans lequel se trouvent des lieux d'aisance ; le tout clos de murs avec porte sur la ruelle et grandes portes sur la rue »⁵.

Sept mois après, le 18 janvier 1884 la maison est vendue à Madame Léonie Lhuillier, décédée le 10 janvier 1909 à Bû, parente proche de Madame van Hees qui hérita de la maison.

Le 7 mars 1925, Madame de Hees vendit la maison à Mr Léon Vizloz chirurgien-dentiste à Paris. Il modifia la maison et fit notamment installer un portique avec balançoire pour ses petits-enfants et fit construire un tennis en terre battue pour sa belle-fille.

Marguerite Gabrielle, fille aînée de Mr Auguste van Hees avait adopté un émigré russe Boris Bogdanoff (1901-1982) probable parent des frères Bogdanoff, qui repose ainsi que Mr Auguste Van Hees dans le cimetière de la commune.

Le 5 juillet 1952, le comte Beaudoin du Bourg de Bozas se porta acquéreur du



Prieuré pour en faire sa maison de campagne et ainsi faire plaisir à son épouse qui malheureusement ne se plaira pas à Bû. Il revendit donc la maison 6 mois après. Il avait portant fait des travaux et notamment mis en place une salle de bains et des sanitaires.

Le 21 mai 1953, la maison est vendue à Jacqueline et Jacques Fleury qui firent de Marie-Louise Benoit (mère de Mme Fleury) l'usufruitière des lieux. Jacques Fleury fit de profondes transformations dans la maison pour qu'elle soit aux nécessités actuelles.

Il fut Maire de Bû de 1989 à 2001, le troisième propriétaire du Prieuré à assurer cette charge. Centenaire, il coule des jours paisibles dans sa belle maison.

Madame la Docteure Marie-Louise Benoit a vécu à Bû jusqu'en 1963. Le 8 avril 1963 à Petra, en Jordanie, avec une proche parente, elles furent parmi les nombreuses victimes d'une inondation subite des lieux. Quant à Mme Jacqueline Fleury elle est décédée début janvier 2023 et a rejoint sa mère au cimetière de Bû.

Chronique n° 11 L'archiviste du bourg

Denise LANÇON veuve LESAGE a manqué de quelques mois l'opportunité d'être centenaire. Coiffeuse, elle œuvra dans le salon de coiffure du 40 rue des Francs Bourgeois de 1948 à 1972 puis à Houdan avant de se retirer dans le sud près de Montpellier.

	6		2	1				
3	8	7			9		2	5
2	1		8	3	5			4
8						9	7	
	9			8		4		
7	2							3
4			1	7	6		3	8
1	3		9			5	7	6
				5	8		1	

Facile

6			4	2	3	1	5	
						6	4	
	3	4		5		8		
9	7			5			4	
		2	7	6	3			
4		2			5	8		
		1		6		9	3	
	7	6						
	5	9	3	8	4			6

Moyen

4								1
		8	1	7				
					6	2	5	4
			7	4			2	
	7		6		8		9	
	8			1	5			
1	4	6	9					
				5	1	7		
	3							1

Difficile



Dossier spécial:

Trottinettes électriques, monoroues, gyropodes, hoverboards : les nouveaux engins de déplacement personnel motorisés (EDPM), comme les autres usagers, doivent appliquer les règles du code de la route qui garantissent leur sécurité et celle des autres.

Que dit le code de la route ?

- Les conducteurs d'EDPM doivent adopter un comportement prudent, tant pour leur propre sécurité que celle des autres.
- Comme pour les vélos, il est **interdit de conduire sous l'influence de l'alcool** ou après usage de stupéfiants.
- La conduite d'un EDPM est **interdite à toute personne de moins de 12 ans**.
- Il est interdit d'être à plusieurs sur l'engin : l'usage est exclusivement personnel.
- **Il est interdit de porter à l'oreille des écouteurs** ou tout appareil susceptible d'émettre du son, ou d'utiliser le téléphone tenu en main.
- L'assurance de l'EDPM est obligatoire parce qu'il est considéré comme un véhicule terrestre à moteur par le code des assurances, y compris dans le cas d'un service de location d'EDPM en libre service (free-floating). C'est toujours le propriétaire de l'EDPM qui doit souscrire l'assurance obligatoire.
- Il est interdit de circuler sur le trottoir. Sinon l'EDPM doit être tenu à la main.
- En agglomération, il est obligatoire de circuler sur les pistes et bandes cyclables lorsqu'il y en a. A défaut, les EDPM peuvent circuler sur les routes dont la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 50 km/h.
- Hors agglomération, leur circulation n'est autorisée que sur les voies vertes et les pistes cyclables.
- Comme pour les vélos, les EDPM ont également la possibilité de se garer sur les trottoirs. Leurs conducteurs sont invités à ne pas gêner la circulation des piétons et d'assurer leur sécurité.
- Si vous ne respectez pas les règles de circulation ou si vous transportez un passager : 35 € d'amende
- Si vous circulez sur un trottoir sans y être autorisé ou si vous débridez l'engin : 135 € d'amende
- Si vous roulez avec un engin dont la vitesse maximale par construction est supérieure à 25 km/h : 1 500 € d'amende
- La nuit ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante, si vous ne portez pas un gilet ou un équipement rétro réfléchissant : 35 € d'amende.
- Si vous poussez ou tractez une charge avec votre EDPM ou si vous vous faites remorquer : 35 € d'amende

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE

ÉQUIPEMENTS À TROTINETTE ÉLECTRIQUE

OBLIGATOIRES

- VÊTEMENT RÉFLÉCHISSANT OBLIGATOIRE LA NUIT OU SI LA VISIBILITÉ EST RÉDUITE, RECOMMANDÉ LE RESTE DU TEMPS
- 1 PERSONNE
- 12 ANS MINIMUM
- CASQUE AUDIO INTERDIT
- TROTTOIRS INTERDITS
- VITESSE DU VÉHICULE LIMITÉE À 25 KM/H (PAR CONSTRUCTION OU PAR BRIDAGE)
- FEUX DE POSITION AVANT ET ARRIÈRE

RECOMMANDÉS

- CASQUE
- AVERTISSEUR SONORE
- SYSTÈME DE FREINAGE
- CATADIPOTES ARRIÈRE ET LATÉRAUX